



Installation d'un commerce (grande surface)

Par Visiteur

Bonjour

Mon beau fils est employé dans une grande surface depuis 20 ans (Chef de rayon boucherie). Il envisage de reprendre une boucherie dans une localité proche de cette grande surface. Existe-t-il un périmètre légal dans lequel il soit interdit pour un ancien salarié de s'installer? Si oui quel est ce périmètre? Existe-t-il un temps de carence légal entre sa démission et son installation ?

Merci de votre réponse

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Existe-t-il un périmètre légal dans lequel il soit interdit pour un ancien salarié de s'installer? Si oui quel est ce périmètre? Que prévoit le contrat de travail de votre fils quant à cette question ? Y-a-t-il une clause de non concurrence?

Cordialement